

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **LIFE SCIENTIFIC METCONAZOLE 90***

de la société **LIFE SCIENTIFIC LTD**  
enregistrée sous le n°2020-1966

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **SERKET 90**.

Pour la direction générale et par dérogation  
La direction des autorisations  
à l'usage aux serments

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

## Informations générales sur le produit

<b>Noms du produit</b>	LIFE SCIENTIFIC METCONAZOLE 90 ARIOSTE 90 METCOSTAR 90 AMBARAC 90 KOMPAGNON LEOTAR OROSTAR 90 OSLOO KONTESS KARAPACE <b>SERKET 90</b>
<b>Type de produit</b>	Générique
<b>Titulaire</b>	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4, Belfield Office Park Beech Hill Road D04V972 Dublin 4 Irlande
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	90 g/L - metconazole
<b>Numéro d'intrant</b>	2140280
<b>Numéro d'AMM</b>	2140175
<b>Fonction</b>	Fongicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

**17 AOUT 2020**

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice des autorisations  
de mise sur le marché

  
Marie-Christine de GUENIN